

APPEL À BONNES PRATIQUES RÉGIONALES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est devenu une politique centrale de la Communauté européenne, avec deux initiatives fondatrices récentes. D'une part, la Commission européenne a publié le 29 juin 2007 un **Livre vert intitulé « S'adapter au changement climatique en Europe – des options pour agir dans l'UE »**. Le second événement est la publication des **conclusions du Sommet du G8**, qui propose des solutions aux questions environnementales par la promotion de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

La Commission 1 de l'ARE a récemment lancé un **nouveau groupe de travail sur le changement climatique**. Ses objectifs seront, en plus de répondre à la consultation de la Commission européenne sur le récent Livre vert (la réponse est disponible sous : <http://www.a-e-r.org/fr/themes-majeurs/developpement-durable.html>) de **mettre en valeur le rôle des régions dans ce domaine** en rassemblant des exemples de bonnes pratiques régionales qui contribuent à limiter le changement climatique par des mesures d'atténuation.

Nous vous invitons donc cordialement à prendre part à notre débat sur le changement climatique.

Votre région a-t-elle une expérience dans le domaine du changement climatique ? A-t-elle adopté des politiques spécifiques ?

Ou peut-être a-t-elle mis en place un plan d'action sur le changement climatique qui définit la marche à suivre pour s'attaquer à cette question ?

Si vous avez de bonnes pratiques à promouvoir, n'hésitez pas à remplir le tableau ci-dessous :

NOM DU PROJET	Plan Climat Régional de Midi-Pyrénées
DOMAINE D'ACTIVITÉ	Energie-Transport-Economie des entreprises
DATE DE DÉBUT DU PROJET	2007
DATE DE FIN DU PROJET	2013
LIEN INTERNET	www.cr-mip.com Rubrique développement durable
PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET - <i>Projets mis en oeuvres uniquement par votre région?</i> - <i>Avec d'autres régions?</i> - <i>Avec d'autres acteurs locaux?</i>	Partenaires : Etat - ADEME – PME-PMI – Associations – Collectivités territoriales – Citoyen(ne)s – Gestionnaires de flottes – Gestionnaires de logements – producteurs et distributeurs d'énergie 11 Projets mis en œuvre sur la Région uniquement : cf. ANNEXE

DESCRIPTION GÉNÉRALE	Ensemble de subventions d'investissement et de fonctionnement destiné à gérer durablement la ressource en énergie en promouvant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les transports sobres et propres, les éco-matériaux et l'éco-construction
MOTS CLÉS QUI DÉFINISSENT VOTRE PROJET	Préserver les ressources et lutter contre l'effet de serre
AUTRES COMMENTAIRES	Un programme original : l'appel à projets régional « logements sociaux économes et emblématiques du développement durable » (cf. Annexe2)

VOS COORDONNÉES

NOM / FONCTION : WILLEMOT René-Marc
Directeur de l'environnement et du développement durable

RÉGION / PAYS : FRANCE

EMAIL :
rene-marc.willemot@cr-mip.fr

TÉL No 05 34 31 93 30

FAX No 05 34 31 93 32



ANNEXE

Assemblée Plénière des 29 et 30 mars 2007

PLAN CLIMAT REGIONAL

Convention d'application Contrat de Projets « PRELUDE II »

- accord cadre ADEME/ETAT/Région pluriannuel 2007-2013
- convention annuelle d'application 2007



Dès 2000, la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME engagées dans un programme d'action contre le changement climatique

Dès l'année 2000, alors que le sujet n'attirait pas encore l'attention de chacun, la Région a voulu s'engager dans la lutte contre le changement climatique en contractualisant le premier Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDE) avec l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), programme alors annexé au CPER 2000-2006.

Le montant global de ce programme, c'est à dire 35 M€, a été entièrement mobilisé avant son terme, l'ADEME respectant son engagement initial (17,5 M€), la Région pour sa part ayant même dépassé ses engagements au cours de ces deux dernières années pour atteindre un montant de près de 22 M€.

PRELUDE a contribué fortement à l'émergence de filières nouvelles en particulier dans les énergies renouvelables, telles que le solaire thermique et le bois :

- 53 000 mètres carrés de capteur solaires thermiques permettant d'éviter l'émission de plus de 14 000 tonnes de CO₂ par an (155 installations dans les entreprises et l'habitat collectif, 7850 chauffe-eau solaires individuels, 500 systèmes solaires combinés chez les particuliers)
- 31 MégaWatts de puissance installée en bois-énergie permettant d'éviter l'émission de plus de 15 500 tonnes de CO₂ par an (10 réseaux de chaleur, 70 chaudières bois)

Au delà du soutien des énergies renouvelables, ce programme a permis des actions de réduction des consommations :

- 630 actions de diagnostics et d'investissement dans des collectivités ou des entreprises. Par exemple, plus de 30 collectivités ont été accompagnées dans des actions d'économie sur l'éclairage public
- 29 plans de déplacement d'entreprises ou d'administrations ont été soutenus,
- 50 accompagnements de démarche de qualité environnementale dans le bâtiment.

Le programme PRELUDE c'est aussi :

- 341 entreprises de secteurs très variés (PME/PMI) entrées dans des démarches de management environnemental
- 23 collectivités aidées dans leur démarche Agenda 21

PRELUDE II, 2007 – 2013 - un nouveau contexte et de nouveaux moyens

L'accord cadre de PRELUDE II concrétise les engagements la Région à hauteur de 24M€ sur 7 ans et de l'ADEME à hauteur également de 24M€ sur 7 ans pris au travers du CPER 2007-2013 sur le Plan Climat Régional. Cet effort est accompagné par des fonds européens du programme opérationnel FEDER 2007-2013. En tout plus de 80 M€ seront mobilisables.

Le contexte a considérablement évolué depuis 2000. Il ne s'agit plus aujourd'hui de rechercher des porteurs de projets : le prix des énergies fossiles, les mécanismes nationaux d'incitation et la sensibilité générale favorable aux énergies renouvelables, entraînent un nombre croissant de demandes.

Les évolutions proposées par rapport au précédent PRELUDE répondent donc :

- d'une part à la volonté de promouvoir, à tous niveaux, des approches globales de gestion de l'énergie - actions simultanées et cohérentes et sur la maîtrise de la demande et sur les énergies renouvelables –
- d'autre part à la nécessité de passer de la phase de sensibilisation qui marque les premières années du PRELUDE à une phase de large diffusion et d'actions le plus en amont possible.

Les onze axes d'intervention du Plan Climat Régional – PRELUDE II

1. Suivi et animation du PLAN CLIMAT REGIONAL, programme d'actions contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et impliquant le maximum de partenaires : collectivités, entreprises, associations, services de l'Etat. Ce Plan Climat doit par ailleurs permettre de définir des objectifs régionaux de limitation des gaz à effets de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agira également de suivre et évaluer cette politique, notamment à travers l'Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées (OREMIP). Il constitue l'action n°28 de l'Agenda 21 régional.
2. Soutien des approches territoriales : appui au déploiement de plans climats territoriaux, mise en place de stratégies d'énergie climat locales, de moyens d'animations territoriales (Contrats Objectifs Territoriaux, agences locales de l'énergie, réseau régional d'espaces info-énergie, ...), soutien à l'ingénierie technique pour la mise en place d'agenda 21 intercommunaux incluant un axe énergétique fort.
3. Aides aux transports doux et à la mobilité propre : soutien d'opérations exemplaires (démarche vélo, transport à la demande, covoiturage, autopartage, plan de déplacement d'entreprise) ; aides à l'acquisition par les collectivités de véhicules GNV, électriques ou hybrides, conditionnées à la réalisation préalable de démarches globales (type Plan de

Déplacement Urbain, Plan de Déplacement Administration) ; aides à l'acquisition de flottes de vélos pour des déplacements professionnels.

4. Utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités économiques : aides à la décision (études diagnostics) et aides aux investissements exemplaires et démonstratifs améliorant les performances énergétiques des entreprises industrielles, tertiaires et agricoles.
5. Promotion de l'urbanisme, des bâtiments et des habitats économes : aides à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens, promotion de la construction de bâtiments démonstrateurs à très hautes performances énergétiques (dans le cadre d'appel à projets régionaux) et encouragements à la mise en pratique des démarches de qualité environnementale visant une performance énergétique élevée. Promotion de l'Analyse Environnementale sur l'Urbanisme.
6. Développement des énergies renouvelables
 - Energie solaire thermique : soutien aux investissements pour les entreprises et les collectivités, avec un taux particulier pour les applications dans le logement social. La Région poursuit son dispositif d'aide aux particuliers (chauffe-eau solaires et système solaires combinés) mais à travers une action propre au Conseil régional hors PRELUDE, puisque l'ADEME ne participe plus à ces aides depuis janvier 2005 (mise en place du crédit d'impôt).
 - Développement des énergies renouvelables productrices d'électricité : appel à projets pour l'installation de générateurs d'électricité photovoltaïque raccordés au réseau et intégrés aux bâtiments à destination des collectivités et des TPE-PME/PMI (dont les exploitations agricoles). Aides pour les approches territoriales permettant une planification des activités en respectant le cadre réglementaire en vigueur (Zone de Développement de l'Eolien, plans locaux sur bassins versants pour l'hydroélectricité,...) et pour encourager la concertation locale pour l'acceptation sociale des activités de production décentralisée.
7. Soutien des usages non alimentaires de produits agricoles : valorisation de la biomasse sous forme énergétique et sous forme d'agro-matériaux, en accompagnant notamment : la caractérisation et la diffusion des bio-matériaux locaux, l'investissement d'opérations exemplaires dont la méthanisation à la ferme, les démarches qualité des produits utilisés. Les initiatives visant l'amélioration de la qualité de la filière biocarburant Huile Végétale Pure seront étudiées avec attention.
8. Développement du bois énergie : poursuite du développement de la filière bois-énergie : chaufferies collectives, tertiaires et industrielles, réseaux de chaleur utilisant le bois comme combustible, soutien à l'approvisionnement.
9. Management environnemental : soutien d'études de faisabilité et d'accompagnement à la mise en place d'un système de management environnemental destiné à la diminution des impacts et des risques environnementaux, la diminution des consommations (en eau et énergies) et l'intégration de l'environnement dans la stratégie globale des entreprises
10. Soutien des filières de traitement des déchets des activités économiques : soutien de la mise en place de gestions territoriales optimisées de déchets et de filières régionales de valorisation de déchets des activités économiques, et

de l'Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées (ORDIMIP).

11. Développement de l'éco-conception : aide au développement et à la diffusion de technologies sobres et propres. Il est proposé de soutenir les TPE/PME-PMI dans ces démarches encore innovantes d'évaluation des impacts environnementaux avec une approche globale sur tout le cycle du produit, « du berceau à la tombe ».

ANNEXE 2

Appel à projets régional
« logements sociaux économiques et emblématiques du développement durable »

Rappel du contexte

L'APPEL A PROJETS A ETE APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 30 MARS 2007.

IL S'INSCRIT DANS LE PROGRAMME D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL ET DANS LE PRELUDE II (PROGRAMME REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE ET POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE), EN APPLICATION DU CPER 2007-2013.

IL A ETE LANCE EN PARTENARIAT AVEC L'ADEME, QUI A ACCEPTE DE S'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS DE LA REGION.

Rappel du montage de l'appel à projets

L'appel à projets s'adressait aux collectivités et aux organismes de l'habitat social ayant un projet de construction en Midi-Pyrénées de logements sociaux collectifs (de 4 logements minimum) à usage locatif. Les dossiers de candidature devaient être déposés au minimum au stade esquisse du projet, avant le 31 août 2007.

Pour mémoire, il était prévu que soit mobilisés pour cet appel à projets des fonds :

- ✓ DE LA REGION MIDI-PYRENEES A HAUTEUR DE 1,5 MILLIONS D'EUROS EN 2007 ;
- ✓ DE L'ADEME A HAUTEUR DE 200 000 € EN 2007 POUR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE TRES ELEVEE.

L'aide maximale globale (Région Midi-Pyrénées et ADEME) fixée par l'appel à projets s'élevait à 250 €/m² de logement habitable, avec un plafond de 500 000 € par opération.

Résultats de l'appel à projets

Sept dossiers complets de candidature ont été déposés pour une superficie totale habitable de 8 589 m² et un coût total de 15 747 642 € HT. Chaque dossier a été examiné par un jury composé des structures et membres suivants :

- Région Midi-Pyrénées
- Agence Régionale Pour l'Environnement
- Midi-Pyrénées Innovation
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées
- Union Régionale des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement
- Fédération Régionale du Bâtiment
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- Direction Régionale de l'Equipement

La CP du 11 décembre 2007 a décidé de soutenir pour partie ou en totalité l'ensemble des projets candidats :

- le projet de la SA Gascogne du Gers à Marciac (32) : construction de 9 maisons individuelles type T4 accolées en R+1 pour une superficie habitable totale de 781 m²
- les deux projets de la SA des Chalets :
 - ✓ à Lacaugne (31) : construction de 5 logements sous forme de maisons de village mitoyennes pour une superficie habitable totale de 375 m²
 - ✓ sur la ZAC de Montaudran à Toulouse (31) : construction d'un collectif de 49 logements en R+4 pour une superficie habitable totale de 3 159 m² (plafond de subvention atteint)
- le projet de POLYGONE à Figeac (46) : construction de 6 pavillons en R+1, type maison de ville T4 pour une superficie habitable totale de 554 m²
- le projet de la Commune de Massat (09), la commune ayant depuis la tenue du jury finalisé son plan de financement, en concertation avec l'Etat et le Conseil Général : construction de 2 bâtiments en R+1 de 8 logements (comprenant chacun 7 T3 et 1 T1 bis) pour une superficie habitable totale de 1 102 m²
- le projet de l'OPDHLM du Lot à Gramat (46) pour 9 logements sur les 18 uniquement : projet de déconstruction de 3 bâtiments et construction de 18 maisons individuelles en plein pied avec garage : seules 9 maisons seraient accompagnées, pour une superficie habitable totale de 797 m²
- le projet de PATRIMOINE SA Languedocienne sur la ZAC Andromède à Blagnac (31), la présentation, suite au jury, d'éléments confirmant les performances énergétiques du projet au niveau des exigences de l'appel à projets : construction de 18 logements au sein de bâtiments abritant commerces et logements non sociaux pour une superficie habitable totale de 1 147 m²

Les 7 projets soutenus par la Région en 2007 représentent :

- une superficie habitable totale de 7 915 m²
- une subvention globale (Région et ADEME) totale de 1 689 000 €.
- une mobilisation des fonds régionaux à hauteur de 1 429 057 € (soit en moyenne 180 € par m² habitable).

Perspectives

Cet appel à projets va être reconduit en 2008, avec des modalités financières d'accompagnement qui restent à définir, en prenant encore pour cible le secteur du logement social, afin que la Région accompagne comme annoncé au minimum 10 000 m² habitables de logements sociaux économes et emblématiques du développement durable. L'ADEME devrait continuer à nous suivre dans ce sens en 2008, dans le cadre du PRELUDE. 600 000 € ont été approuvés pour cet appel à projets au BP 2008.